

Bulletin de l'Association des démographes du Québec

Position du Québec en matière de population



Volume 3, numéro 2, hors-série, 1974

Année mondiale de la population

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/305783ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/305783ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1713 (imprimé)

1925-3478 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

(1974). Position du Québec en matière de population. *Bulletin de l'Association des démographes du Québec*, 3(2), 24–29. <https://doi.org/10.7202/305783ar>

Tous droits réservés © Association des démographes du Québec, 1974

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

POSITION DU QUÉBEC EN MATIÈRE DE POPULATION⁽¹⁾

I. Tendances démographiques et perspectives d'avenir

Le Québec recouvre un territoire de 1,512,390 km², divisé en dix régions administratives relativement distinctes du point de vue démographique, économique et social. En 1971, la population totale était de 6,028,000 habitants, comparativement à environ 1,030,000 cent ans plus tôt. Le taux annuel moyen d'accroissement a donc été de 1.4% au cours du dernier siècle. La densité de la population en 1971 variait beaucoup d'une région à l'autre, passant d'un minimum de 0.16 habitant par km² à un maximum de 93 habitants par km². Les taux de natalité variaient entre 13.5^o/oo et 20.6^o/oo en 1971.

La population du Québec, au dernier recensement (1971), était composée de deux principaux groupes ethniques, soit le groupe français (79.0%) et le groupe britannique (10.6%). La répartition linguistique se faisait sensiblement dans les mêmes proportions, car 80.7% de la population se déclarait de langue maternelle française tandis que 13.1% déclarait l'anglais comme langue maternelle. Par contre, en comparant les effectifs de chaque langue usuelle avec le nombre de personnes de la langue maternelle correspondante, nous nous rendons compte de l'importance des transferts linguistiques en faveur du groupe minoritaire. Les données du dernier recensement canadien nous permettent de constater que le groupe francophone n'a réalisé qu'un gain net de trois mille individus, alors que le groupe anglais augmentait ses effectifs de quatre-vingt-dix-neuf mille personnes. La disproportion entre ces deux nombres est considérable et en tenant compte des effectifs en présence, nous devons conclure que la force d'attraction de l'anglais au Québec est de 150 à 200 fois plus élevée que celle du français. D'ailleurs, depuis quelques années, la baisse de la natalité et les caractéristiques des immigrants semblent défavoriser le groupe francophone. C'est ainsi que, de 1946 à 1971, 82% des immigrants venus au Québec étaient non francophones, alors que seulement 18% avaient le français comme langue d'usage.

Autrefois reconnu comme état à forte fécondité, le Québec a vu passer son taux de natalité de 46^o/oo vers 1871 à 30^o/oo en 1951 et à 15^o/oo en 1971. A cause de la chute rapide de la natalité que le Québec connaît depuis 1957 surtout, le taux d'accroissement naturel a diminué de plus de moitié, au cours de la dernière décennie, pour atteindre 8^o/oo vers 1971.

(1) Texte préparé en vue de la Conférence mondiale de la population. M. Bernard Bonin, sous-ministre adjoint au Ministère de l'Immigration représentait le Québec à Bucarest. Il avait comme mission de présenter ce point de vue du Gouvernement du Québec. Ce texte nous a été transmis par le Ministère des Affaires Intergouvernementales du Québec (N.D.L.R.).

D'après les prévisions démographiques, les générations féminines nées vers 1940 auront en moyenne 2.5 enfants, et la baisse de la descendance finale pourrait se poursuivre, pour atteindre un niveau critique de 2.1 enfants (niveau de remplacement) par femme pour les générations nées après 1950.

Toujours selon les prévisions démographiques, la population du Québec comptera approximativement 7,000,000 habitants vers l'an 2,000 et son importance relative par rapport à la population canadienne sera 23%, soit 5% de moins qu'en 1971. Le taux annuel moyen d'accroissement serait de 0.5% au cours du dernier quart de siècle. Bien que l'on puisse prévoir une hausse temporaire du taux de natalité, surtout provoquée par l'augmentation du nombre de femmes en âge de procréer, la fécondité ne devrait pas connaître une hausse importante. Du point de vue de la migration nette, si la tendance amorcée en 1968 se continuait, l'émigration serait plus élevée que l'immigration au cours des prochaines années, à moins que des mesures importantes viennent contrecarrer la tendance actuelle.

En conclusion, le Québec est un exemple typique d'un pays qui a connu une baisse phénoménale de la natalité. Cette chute a engendré, entre autres, une diminution sensible du nombre d'enfants, ainsi qu'une augmentation de la proportion des personnes âgées. Enfin, la tendance démographique observée au Québec pourrait créer des problèmes aux générations futures, si des mesures adéquates ne sont pas appliquées d'ici peu.

II. Evolution démographique, développement économique et social.

Nous comprenons à peine mieux les incidences générales du développement économique et social sur la population que le rôle des tendances démographiques dans la croissance économique. Nous savons cependant par expérience que plusieurs facteurs contribuent à réduire la natalité. Il y a d'abord les facteurs démographiques et biologiques; changement dans la composition par âge de la population; l'âge au mariage; diminution de la mortalité et ses effets sur la composition par âge; changements dans les conditions d'hygiène et de santé, etc. Il y a ensuite les facteurs économiques et sociaux dont l'importance a été démontrée à plusieurs reprises. La croissance économique et l'industrialisation, surtout lorsqu'elles s'accompagnent de l'urbanisation, facilitent souvent le choix

de l'option correspondant à un abaissement progressif des taux de fécondité. Il n'est certes pas facile pour une famille d'élever de nombreux enfants dans les grandes villes. De plus, ces changements de structure, qui se sont faits souvent au détriment de l'agriculture et de l'artisanat, ont entraîné une régression du rôle économique de la famille. L'urbanisation a fait en sorte que les enfants ne sont plus en mesure de faire bénéficier leurs parents des fruits de leur travail; ils augmentent au contraire les dépenses à engager pour faire vivre une famille. La participation de la femme à l'activité économique est devenue très répandue. On poursuit maintenant ses études jusqu'à un âge plus avancé, aussi bien chez les filles que chez les garçons, ce qui n'est pas non plus sans avoir d'incidence sur la fécondité. Tous ces facteurs ont contribué au relâchement du contrôle exercé par la famille sur les enfants et porté atteinte aux valeurs encourageant la présence de nombreux enfants au sein de la famille. Conjugués avec le développement des possibilités de consommation, ils ont pu aussi faire prendre conscience à la famille qu'une façon d'accroître le niveau de vie de ses membres était de réduire le nombre de ceux qui se partagent son revenu. L'inflation que nous connaissons depuis quelques années ne devrait pas être de nature à renverser cette tendance. Enfin, bien que l'on ne se soit pas souvent soucieux d'en mesurer l'importance, on souligne fréquemment le rôle que jouent les facteurs culturels et, parmi eux, les valeurs religieuses dans l'évolution de la fécondité. Même si des divergences de vue subsistent quant à l'importance respective de ces facteurs par rapport aux précédents, il paraît difficile de soutenir, dans l'état actuel des connaissances, que la modification des valeurs religieuses n'y est pour rien dans la baisse récente de la natalité au Québec.

Ces changements de structures et d'attitudes se font lentement, et certains ont été amorcés il y a déjà longtemps. La baisse rapide de la natalité au Québec est relativement récente. Il est donc difficile, pour le moment, de dire laquelle ou lesquelles des influences possibles sont déterminantes. Rien ne nous dit cependant que les effets de tous ces facteurs sont irréversibles et qu'une action énergique de la part des pouvoirs publics ne réussirait pas à en infléchir l'évolution. C'est pourquoi le gouvernement du Québec se préoccupe de la situation, puisqu'elle peut engendrer des conséquences sur le développement économique et social (capital social inutilisé, pénurie de main-d'oeuvre, charges très lourdes à supporter par chaque membre de la population active lors de la reprise de la natalité, etc.). Il faut d'ailleurs ajouter que

les modifications dans les caractéristiques démographiques du Québec se sont produites au cours d'une période de prise de conscience collective de l'importance du développement social. C'est en effet au cours des quinze dernières années que nous avons vu s'instaurer, au Québec, un nombre considérable de mesures dans le cadre de la politique sociale: assurance-hospitalisation et assurance-maladie universelle; allocations familiales graduées en fonction de l'âge et du rang de l'enfant; régime de rentes pour couvrir les risques d'invalidité, de décès et de retraite; services éducatifs universels et gratuits au niveau primaire et secondaire, aide financière généralisée aux étudiants de niveau collégial et universitaire; exonération d'impôt pour les familles à faible revenu; établissement progressif d'un revenu minimum; etc.

Les changements dans les tendances démographiques ont probablement contribué à faire prendre conscience à la collectivité de la nécessité urgente d'améliorer les services périnataux. Le taux de mortalité périnatale est passé de 53.0/100 naissances totales en 1941 à 19.2/100 en 1972. Malgré cette amélioration, le gouvernement du Québec a adopté une politique vigoureuse de périnatalité en 1973, et développé des programmes de façon à atteindre les objectifs suivants en 1980: réduction de moitié des décès maternels (le taux atteint serait de 1 pour 10,000 naissances vivantes); réduction de la mortalité périnatale à un taux de 12 pour 1,000 (pour les nouveaux nés d'un poids supérieur à 1,000 g.); survie du plus grand nombre possible d'enfants normaux ou sans séquelles neurologiques dues à un traumatisme obstétrical ou à l'asphyxie; réduction du taux de prématurité de 8.2% en 1971 à 4.5% en 1980.

III. Population et famille

Sa situation particulière en matière d'évolution démographique, sa situation linguistique au sein du continent nord-américain et sa tradition socio-culturelle obligent le Québec à adopter une politique de population qui lui soit propre.

Le premier objectif de cette politique vise à accroître la sécurité de chaque famille québécoise. En effet, c'est autour de la famille qu'ont été centrées la plupart des politiques sociales adoptées par le Québec au cours des dernières années. Considérant l'unité familiale comme l'unité de base indispensable au maintien et au déve-

loppement de la collectivité, le Québec tente d'appliquer une politique de répartition des ressources adaptées aux charges familiales propres à chaque foyer. Les programmes en matière de sécurité du revenu, d'assurance collective contre les principaux risques, de garderies, en sont des exemples. La famille représentant un axe prioritaire au sein des diverses politiques gouvernementales, elle constitue également l'axe central de la politique globale du Québec en matière de population.

Comme second objectif, cette politique vise à accroître la qualité de vie de chaque citoyen. Nous entendons favoriser non seulement les meilleures conditions physiques grâce à la préservation et à l'amélioration de l'environnement, mais également les conditions de développement et d'épanouissement de tout citoyen. Par des mesures reliées à la création de conditions décentes de logement, de chances égales pour tous de développer ses potentialités, de conditions supérieures de santé physique et mentale, d'égalité entre les sexes, d'éducation, de planification des naissances, le Québec tente d'assurer à chacun une qualité de vie supérieure.

Enfin, le troisième objectif tient aux conditions particulières du Québec en matière de répartition ethnique et linguistique: assurer le maintien et le développement du peuple francophone au Québec. C'est dans cette perspective que s'insère sa politique linguistique et que le Québec accorde une grande importance à une immigration vigoureuse et sélective. Face à la baisse de la natalité au cours des récentes années, le gouvernement du Québec reste convaincu que sur le plan du développement économique, le Québec a avantage à voir sa population augmenter. Par ailleurs, l'immigration au Québec ne peut pas être envisagée en faisant abstraction des considérations linguistiques et culturelles. Elle devrait venir renforcer le groupe francophone et participer efficacement à son épanouissement harmonieux. C'est pourquoi la politique québécoise d'immigration, élaborée par étapes depuis 1970, vise essentiellement, dans le respect des valeurs culturelles d'origine, à inciter les nouveaux arrivants à se joindre au groupe majoritaire, c'est-à-dire à la communauté francophone, et à s'y intégrer harmonieusement.

Le gouvernement du Québec s'inquiète beaucoup en effet de ce que au cours du dernier quart de siècle, la répartition linguistique de l'immigration au Québec ait été exactement inverse à celle de la population québécoise. Il s'inquiète aussi de ce que, au cours des dix

dernières années, la proportion des immigrants qui ont choisi de s'établir au Québec, par opposition au reste du Canada, a fortement diminué. Il croit donc que l'on devrait être attentif à un nouveau concept: celui des immigrants "franconisables". Car si le Québec se doit d'envisager l'immigration sous son aspect de peuplement, compte tenu du ralentissement sérieux de la croissance de la population qu'il connaît (développement démographique), il doit aussi canaliser et diriger l'immigration de façon à combler les pénuries quantitatives et régionales de main-d'oeuvre dans l'économie québécoise (développement économique). Enfin, sa politique d'immigration doit répondre aux besoins socio-culturels de la société québécoise, en important des idées et des hommes nouveaux, riches de dynamisme et de créativité, qui viendront s'intégrer à la majorité francophone (développement socio-culturel).

Québec, le 26 juillet 1974